

moins pour détourner de nouveau, au profit de nos voisins, le courant de l'immigration.

L'article 19 se lit comme suit :

Attendu que les terres publiques, dans ladite province, continuent d'être la propriété du Canada, il sera payé annuellement à ladite province, par le Canada, à titre de compensation pour ces terres, une somme basée sur la valeur estimée desdites terres, à savoir : \$37,500,000, lesdites terres étant censées représenter une superficie de 25,000,000 d'acres et valoir \$1.50 l'acre, ainsi que sur la population de ladite province, telle qu'établie par chaque recensement quinquennal, ladite somme se déterminant comme suit :

La population de ladite province étant supposée être actuellement de 250,000 âmes, la somme à verser jusqu'à ce que cette population ait atteint le chiffre de 400,000 âmes, sera 1 p. 100 de cette valeur estimée, soit \$375,000.

Les populations des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan vont donc recevoir annuellement, pour commencer, une somme de \$375,000, sans compter qu'elles bénéficieraient en même temps de tout ce que le Gouvernement du Canada peut faire avec ses richesses et son crédit pour y envoyer des immigrants occuper leurs terres vacantes. Et lorsque la population aura atteint un chiffre plus élevé, ce paiement annuel sera augmenté. Cela seul, à mon avis, suffit pour démontrer aux populations des territoires que le Gouvernement a agi avec une sollicitude toute paternelle en retenant pour lui les terres et en se chargeant des dépenses relatives à l'immigration, comme aussi en mettant à leur disposition au début des sommes plus considérables—et cela est très important—à être dépensées pour faire face aux besoins de la nouvelle organisation.

Ensuite, il s'est dit bien des choses au sujet des frontières que l'on donne à ces provinces, et l'on a reproché au Gouvernement de n'avoir pas reculé les limites du Manitoba de façon à y comprendre partie des terres et de la population des nouvelles provinces. Je serais curieux de savoir ce que me répondraient les habitants de la Saskatchewan, particulièrement ceux qui vivent le long de la frontière manitobaine et qui bientôt appartiendront aux nouvelles provinces, si je leur demandais ce qu'ils pensent de l'idée de les comprendre dans la province du Manitoba et de leur faire partager les responsabilités financières et autres de cette dernière province. Je n'ai pas de doute que les habitants de la Saskatchewan ont dû insister auprès du Gouvernement pour qu'il leur fût permis de rester dans les limites de la nouvelle province.

Les nouvelles provinces vont entrer dans l'Union libres de toute dette ; elles vont recevoir du gouvernement du Canada, semestriellement et d'avance, l'intérêt, au taux de 5 p. 100, d'une somme de \$8,107,500, soit un total, comptant, de \$405,170. Ceux-là qu'on enlèverait à la province de la Sas-

M. TURGEON.

katchewan pour les ajouter à la province du Manitoba seraient donc privés de l'avantage de ce paiement et, de plus, ils auraient à prendre leur part des responsabilités du Manitoba. Je ne m'étonne pas que tous les députés du Nord-Ouest qui siègent de ce côté-ci de la Chambre aient si énergiquement défendu leur opinion à cet égard.

J'ai eu dernièrement la bonne fortune de visiter le district de la Saskatchewan et d'entendre parler les gens, sur les trains, dans les hôtels, comme aussi dans leurs maisons ; j'ai pu m'apercevoir que leur désir, presque unanime, est d'être laissés à eux-mêmes. Ils veulent qu'il y ait deux provinces et même trois, s'il le faut, pour éviter tout risque d'être réunis au Manitoba. Les habitants du Nord-Ouest sont des gens pratiques, et c'est au point de vue des affaires qu'ils envisagent la question des droits et avantages de l'organisation provinciale. L'habitant des territoires sait qu'il ne doit rien négliger s'il veut avancer à grands pas dans la voie du progrès. Il sait quelles vastes ressources lui ménagent ses terres, ses forêts et ses mines. Pour rendre ce nouveau pays prospère, on y saura combiner avec avantage les qualités propres à chaque nationalité.

Je n'entreprendrai pas de rechercher, au point de vue constitutionnel, quels sont les droits des provinces ou ceux du gouvernement fédéral, je ne connais pas assez la loi pour cela. Mais le bon sens me dit, et c'est, je crois, universellement admis dans le pays, que le gouvernement fédéral ayant acheté et payé les territoires du Nord-Ouest, le parlement canadien aujourd'hui appelé à les ériger en provinces est tenu d'en assurer, par tous les moyens possibles, le développement, la stabilité et la prospérité. Les lois que nous sommes à élaborer devront garantir le bonheur et la prospérité des millions de sujets chrétiens et britanniques qu'il y aura là à la fin de ce siècle et qui seront tous unis dans un véritable sentiment canadien et britannique, pour le plus grand bien de notre commune patrie. Nous n'aspirons pas à l'indépendance et nous songeons encore moins à l'annexion ; nous voulons voir nos relations avec la mère patrie se continuer et devenir de plus en plus intimes. Je l'ai dit, qu'on assure la prospérité de l'Ouest par le développement du commerce, par la culture du blé, par l'exploitation des mines de houille et des mines d'or, ainsi que par le développement de l'industrie forestière, et l'on verra s'accroître d'une façon constante le sentiment de fidélité aux intérêts de l'empire britannique. Ce à quoi nous pouvons nous attendre, c'est que le développement de la navigation dans la baie d'Hudson va révolutionner le commerce et l'état financier de certains pays d'Amérique et d'Europe.

On dit qu'il faudrait étendre immédiatement les frontières du Manitoba, sinon vers l'ouest, du moins vers le nord. Monsieur l'Orateur, nous ne nous faisons pas d'idée